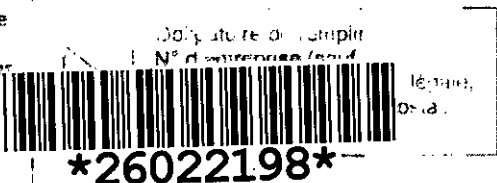


**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



26022198

Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le

02 FEV. 2026

Le greffier

N° d'entreprise : **0475 781 238**

Nom

(en entier) : **ENTREPRISE COSSE-CINEY**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue du Polissou, 25 (boîte B) à 5590 Ciney**

Objet de l'acte : Composition de l'organe d'administration

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2025 :

"(...) Précision quant à la composition de l'organe d'administration

PREND ACTE du fait que Monsieur Matthieu VAN DEN ABEELE dirige effectivement et en permanence l'activité de transport depuis le 15 août 2019.

DECLARE que Monsieur Matthieu VAN DEN ABEELE n'a jamais exercé la fonction de « représentant permanent » de la société et que Monsieur Olivier COSSE en est l'administrateur unique.

Procuration

DECIDE de donner tous pouvoirs à Jean-Philippe Weicker, Valentin Laval et Lucas Schöningh, collaborateurs au sein de BDO Advisory SRL, dont le siège est établi rue de Stassart, 35 à 1050 Ixelles, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0459.910.454 (RPM Bruxelles, tribunaux francophones), agissant séparément avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge. (...)"

Pour extrait conforme.

Valentin Laval
Mandataire

Déposé en même temps : un exemplaire original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2025.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/02/2026 - Annexes du Moniteur belge